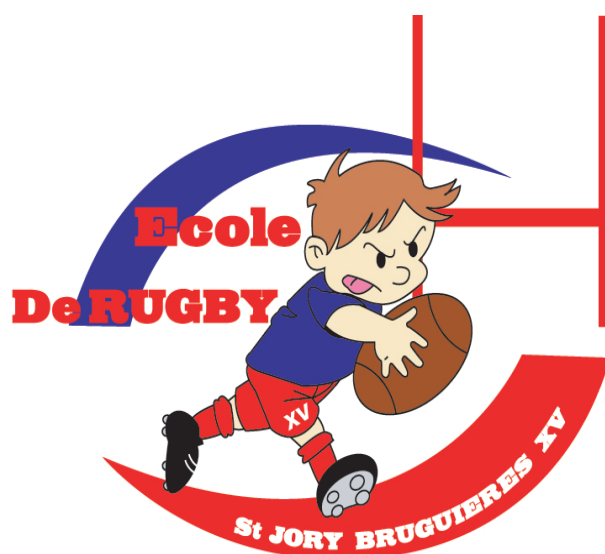


DOSSIER D INSCRIPTION

2017/2018

ECOLE DE RUGBY

SAINT-JORY/BRUGUIERES XV



ECOLE DE RUGBY

SAISON 2017/2018

Le coup d'envoi d'une nouvelle saison sportive à l'école de rugby du RC SAINT-JORY/BRUGUIERES XV sera donné le mercredi 30 août 2017 à 17h00 au stade de Saint-Jory pour les U6,U8,U10 et à 17h00 au Stade René Albus de Bruguières pour les U12 (2006 et 2005) et U14 (2004 et 2003).

Nous vous invitons à nous retourner au plus vite les documents demandés. Les chèques ne seront encaissés qu'en septembre.

Merci de renvoyer le dossier d'inscription **le plus tôt possible**, car les tournois démarrent en septembre.

PIECES A FOURNIR :

Un chèque du montant de la cotisation annuelle (le paiement peut se faire en plusieurs fois, nous acceptons les coupons sport et chèques vacances). Merci de préciser si le chèque est à un autre nom que celui de l'enfant. Short et chaussettes sont fournis par le club.

Pour un enfant..... 120 €

Pour deux enfants de la même famille..220 €

Pour trois enfants de la même famille...300 €

Pour les licences 2017/2018, vous allez recevoir un lien FFR sur votre boîte mail, avec votre identifiant et votre mot de passe. Tout ce fera par mail la saison prochaine. Vous devez vous connecter avec le lien rentrer votre identifiant et mot de passe et vous arrivez sur le dossier à remplir.

Vous aurez à cocher les cases pour les assurances (étape 3), il faudra scanner le certificat médical que vous aurez téléchargé dans le mail et le faire tamponner par le docteur et la pièce d'identité. Changer les informations (adresse, tel.....) si elles sont éronées

Quand les documents sont scannés vous valider. Le certificat médical est à remettre au club avec le dossier d'inscription.

Pour ceux qui n'ont pas d'adresse internet il faudra en créer une, et revenir vers nous pour la donner. Nous aurons un ordinateur au stade pour ceux qui n'y arriverai pas à partir du premier entrainement.

N' hésitez pas à nous contacter si vous rencontrer le moindre problème, nous restons disponibles (06.88.92.17.74)

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

SAISON 2017/2018

NOM de l'enfant :

PRENOM de l'enfant :

Date de naissance :

Lieu et code postal de naissance :*

Adresse :

.....

PERSONNE RESPONSABLE DE L' ENFANT

PERE : NOM.....PRENOM.....

ADRESSE (si différente de celle de l'enfant)

.....

.....

MERE :NOM.....PRENOM.....

ADRESSE (si différente de celle de l'enfant)

.....

.....

NUMERO TEL 1 :

NUMERO TEL 2 :

ADRESSE MAIL MERE:

ADRESSE MAIL PERE :

Liste Rouge : OUI NON

Autorisations CNIL : OUI NON

*Pour les enfants nés à l'étranger le code postal est 99000

Taille :cm

Pointure : De l'enfant

SJB XV école de rugby AUTORISATION DE SOINS

En cas d'accident survenant à un licencié mineur de Saint-Jory/Bruguières XV

Renseignements concernant le joueur mineur :

Nom : _____ Prénom _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

En cas d'accident, en fonction des soins nécessaires, le responsable de l'Ecole de rugby fera appel :
- soit au médecin de garde, au SAMU (15) aux Pompiers (18) aux secours portables (112)

Pour cela, merci de compléter les renseignements suivants :

N° de téléphone où vous pouvez être joints rapidement :

Père : _____ Mère : _____

Autre(s) (qualité) : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Médecin traitant : Dr _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Observation particulières (allergie,...) : _____

N° Sécurité Social couvrant l'enfant : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / clé / ___

Régime, Caisse : _____

Mutuelle : Non Oui Si oui : Nom de la Mutuelle : _____

Noter l'établissement de soins souhaité* :

Hôpital : _____

Clinique : _____

* Ce choix sera respecté en fonction de l'état de l'enfant, dans la mesure où l'établissement sera compatible avec les soins à donner.

Je soussigné (Nom, prénom, qualité) : _____

En cas d'accident de (Nom, prénom du licencié): _____

Autorise les Responsables du Club, du Comité ou de la FFR

- à faire pratiquer tout examen médical, soin ou intervention chirurgicale nécessaire.
- à demander l'admission en établissement de soins.
- à reprendre l'enfant à sa sortie uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents.

Fait à _____ le _____
légal

Signature du père, mère, Responsable
(lu et approuvé)

DECHARGE DE RESPONSABILITE

SAISON 2017/2018

Je soussigné(e).....

Père, mère, tuteur de l'enfant.....

Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par le club.

Je décharge totalement le club et l'équipe d'éducateurs de toutes responsabilités vis-à-vis de l'enfant ci-dessus désigné avant son arrivée sur les terrains et après la fin de l'entraînement (18h00 pour les U6 et 18h30 pour les U8, U10, U12)

J'ai bien conscience que lors des déplacements pour les matchs à l'extérieur le samedi, si je ne peux accompagner mon enfant, un éducateur ou autre parent le prendra en charge dans son véhicule personnel, ce que j'autorise sans restrictions.

A..... le.....

Signature du (des) parents

DROIT A L'IMAGE 2017/2018

Le club de rugby de Saint-Jory/Bruguières XV dispose d'un site internet et d'une page Facebook. Une page école de rugby est remise à jour hebdomadairement. Vous pourrez y retrouver le calendrier des matchs et des lieux d'entraînements.

Afin de pouvoir y ajouter des photos des rencontres sportives nous avons besoin de votre autorisation.

Si vous êtes d'accord pour que votre enfant y figure, merci de signer le formulaire ci dessous :

Je soussigné (é)

Père ,Mère, tuteur de l'enfant.....

Autorise l'école de rugby à faire apparaitre sur le site internet et la page facebook la photo de mon enfant*.

A..... Le.....

Signatures des parents

*Rares sont les photos individuelles et généralement il s'agit de photos de groupes ou action de jeu.

CHARTRE DES PARENTS

Une charte, c'est : des **droits**, des **devoirs**, des **règles de vie** à respecter !
Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Rôle des parents : Accompagner et aider le club dans la Formation sportive et l'Education à la vie en société de leurs enfants

DES DROITS

Ils ont droit :

- à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant,
- à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors,
- à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant,
- au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby,
- au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club.

Ils ont aussi le droit :

- de faire des propositions constructives,
- de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables,

DES DEVOIRS

Ils ont le devoir :

- d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club,
- de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education
- **de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif,**
- d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement
- **de considérer la compétition comme un « moyen de formation »,**
- de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin

Ils ont aussi le devoir :

- de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer,
- d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants.

DES RÈGLES DE VIE À RESPECTER

Ils ont le devoir :

- de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours,
- de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux,
- d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe,
- de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles,
- d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.

Ils doivent aussi :

- respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant,
- être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant

*Dater et signer précédé de la mention « lu et approuvé »

CHARTRE DU JEUNE JOUEUR

Une charte, c'est : des **droits**, des **devoirs**, des **règles de vie** à respecter !
Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Le **jeune** vient à l'Ecole de Rugby pour être formé en tant que joueur et éduqué en tant qu'Homme.

DROITS DU JEUNE JOUEUR

Le jeune joueur a droit :

- à une formation de qualité,
- à un développement en « bonne santé »,
- au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs,
- à son dû de temps de jeu, en compétition,
- au respect de ses éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment
- à l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer,
- à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

Il a aussi droit :

- au respect de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence,
- à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,
- à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin »

DEVOIRS DU JEUNE JOUEUR

Le jeune joueur a le devoir :

- d'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe,
- d'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau »
- d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations

Il a aussi le devoir :

- d'accepter en toute circonstance les décisions des responsables,
- d'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches.

RÈGLES DE VIE À RESPECTER

Il a le devoir :

- de connaître les règles de vie du groupe,
- de les respecter,
- de participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc...
- de gérer de manière responsable son équipement personnel,
- de transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées,
- de donner en toutes circonstances une bonne image de son club.

Il a aussi le devoir :

- d'être un compagnon agréable dans la vie de groupe,
- d'accepter, voire d'aider, ceux qui auraient des difficultés,
- d'accepter et de respecter les « différences »

*Dater et signer précédé de la mention « *lu et approuvé* »

La charte sera à ramener signé dans le dossier d'inscription.

Pour tout achat de vêtement de sport (tee shirt, short, crampons.....) Notre partenaire Duo Sports (16 bis avenue de Fronton,31140 Saint-Alban) vous fera une remise de 20 % sur tout le magasin et 30 % sur les crampons. Dites lui que vous êtes de l'école de rugby de Saint-Jory.

Nous vous attendons très prochainement sur les terrains.

Amitiés Sportives

Les Dirigeants et Educateurs

Renseignements : Séverine Simon :06.88.92.17.74

Envoi des Dossier : EDR SJB 15

83 A Rue du vieux moulin

31150 Gagnac sur Garonne

Les communications par courrier électronique sont à adresser à

edrsjb15@sfr.fr